

5113 20⁰² 1996

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTERE DE L'EDUCATION

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION
ET DE LA FORMATION (PDEF)**

MECANISME AFRICAIN

D'EXAMEN PAR LES PAIRS

Bureaux des projets et programmes d'Education /PF /Août 2003

I- CONTEXTE D'ELABORATION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION(PDEF)

La politique éducative du Sénégal s'est inspirée des conclusions et recommandations des conférences internationales (Jomtien 1990, Dakar 2000..) et régionales (MINEDAF VI, 46^e session générale de la CONFEMEN, Conférence Panafricaine sur l'éducation des filles...).

Au plan national, les propositions de la Commission Nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation (CNREF), formalisant les conclusions des États Généraux de l'Éducation et de la Formation tenus en janvier 1981, sont à la base de la loi d'orientation de l' Education n° 91-22 du 16 février 1991, qui définit le profil du nouveau type d'homme à promouvoir à travers l'éducation.

Les différentes concertations sectorielles organisées par l'Etat depuis 1993, ont été des occasions pour réaffirmer fortement les finalités et principes directeurs du système éducatif préconisés par la Loi d'Orientation. A chacune de ces concertations, un diagnostic sans complaisance de l'état du système éducatif a été effectué, des recommandations pertinentes ont été formulées afin d'opérationnaliser les propositions de la CNREF tout en les adaptant aux mutations de l'environnement interne et externe.

Les options générales en matière de politique éducative ont récemment été opérationnalisées par la lettre de politique générale du secteur et mis en œuvre à travers le Programme décennal (de développement) de l'Éducation et de la formation dont l'élaboration est marquée, au fil des années, par l'élargissement du cadre de référence.

Le Programme décennal de l'Éducation et de la formation

Dans la continuité de la réforme de l'Éducation, le Gouvernement du Sénégal a formulé une nouvelle "Lettre de Politique Générale du secteur Education/Formation" pour la période 2000-2017, qui précise les options politiques de développement retenues pour les sous secteurs formel et non formel, ainsi que les stratégies de leur mise en œuvre.

La politique éducative est désormais centrée sur le renforcement du système, en priorité, de l'Éducation de base, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Dans ce cadre, l'universalisation de la scolarisation à l'élémentaire à l'horizon 2010 constitue l'objectif primordial du Gouvernement.

Au demeurant, cette politique éducative est mise en œuvre à travers le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation entrepris dans le cadre de l'Initiative Spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. Ce programme définit les grands axes autour desquels l'Etat du Sénégal entend, avec ses partenaires techniques, financiers et sociaux, donner une impulsion décisive au développement quantitatif et qualitatif du système éducatif pour la période 2000-2010. Par ailleurs, l'Etat et ses partenaires financiers se sont mis d'accord pour engager, dans l'avenir, toutes les ressources financières du secteur dans le PDEF qui constitue ainsi l'instrument de réalisation de la politique éducative du Sénégal.

Le système éducatif entre ainsi dans une phase de réforme relative au mode de gestion du secteur, en passant d'une logique de projet à une logique de programme, d'une approche par sous-secteur à une approche systémique qui articule les différents sous secteurs de l'éducation en mieux gérant les flux d'élèves d'un cycle à un autre.

Cette réforme dans la gestion du système éducatif a d'ailleurs été approfondie en raison de la décentralisation.

Le transfert des compétences en matière de planification et gestion du système éducatif aux collectivités locales

Le processus de décentralisation initié en 1972 s'est consolidé en 1996 avec l'érection des régions en collectivités locales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière au même titre que les communes et les communautés rurales.

A travers l'élaboration des différents instruments de planification, tels que les Plans Régionaux de Développement Intégré (PRDI), les Plans d'Investissement Communaux (PIC) et les Plans Locaux de Développement (PLD), les élus locaux disposent désormais de moyens appropriés pour envisager des perspectives endogènes de développement en y intégrant les préoccupations en matière d'éducation.

C'est ainsi que seront préparés, dans le cadre d'un partenariat regroupant les collectivités locales, les autorités scolaires déconcentrées, le secteur privé et la société civile, les plans régionaux, départementaux et locaux de développement de l'Education qui feront partie intégrante des instruments de planification des collectivités décentralisées.

La politique éducative est par ailleurs marquée par l'évolution du contexte à la suite des rencontres internationale et nationale qui ont élargi le cadre de référence de départ.

-Le Forum Mondiale de l'EPT et le Cadre d'Action de Dakar (2000)

La fin de l'élaboration PDEF a coïncidé avec le Forum Mondial de l'Education pour Tous qui s'est tenu à Dakar en avril 2000. Il ressort de ces importantes assises un *Cadre d'Action de l'Education Pour Tous* recommandant aux pays d'élaborer un plan national d'action ou, pour ceux qui en disposaient déjà, de renforcer celui-ci en prenant en compte les objectifs de « Dakar 2000 », à savoir :

- Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés;
- faire en sorte que, d'ici 2015, tous les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité et de le suivre jusqu'à son terme;
- Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante;
- Améliorer de 50% le niveau d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente;
- Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite;
- Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

- Les Assises nationales sur la Formation professionnelle

Au mois d'avril 2001, se sont tenues les premières assises nationales sur l'ETFP qui ont regroupé près de quatre cents participants provenant de l'administration, du privé, des partenaires au développement qui ont jeté les bases d'une nouvelle politique en matière d'ETFP fondée sur une vision partagée. Cette nouvelle politique, traduit la volonté du Chef de l'Etat de valoriser les ressources humaines et de faire de l'ETFP un instrument permettant d'assurer la compétitivité de notre production et la performance de notre économie dans le contexte de la mondialisation.

- Les changements institutionnels dans la gestion du secteur de l'éducation et de la formation

Les initiatives récentes développées par le Gouvernement dans les domaines de la Protection de la Petite Enfance, de l'éradication de l'analphabétisme dans les plus brefs délais, du développement de la Formation Professionnelle constituent autant de mesures d'amplification et d'accélération des actions, mais aussi de rééquilibrage entre les différents sous-secteurs.

-Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) postule la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. Le Sénégal a ainsi initié en 2000, après l'adoption de son document intérimaire, un processus participatif de préparation d'une stratégie de réduction de la pauvreté, fondée sur une croissance redistributive et la satisfaction des besoins de base des populations pauvres.

Cette stratégie compte mettre en perspective des mesures d'ordre macroéconomique aptes à renverser la tendance à la paupérisation et surtout à décliner l'orientation stratégique visant à renforcer la prise en charge des groupes vulnérables en améliorant leur capacité productive et en réduisant les disparités de genre.

Il s'agit également de généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain d'ici 2015. C'est à ce titre que le PDEF constitue un instrument de mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté en élargissant l'accès aux services éducatifs de base particulièrement aux groupes les plus vulnérables.

Par ailleurs, le PDEF intègre harmonieusement les orientations stratégiques identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du X^{ème} Plan de Développement Economique et Social.

-Le projet de X^{ème} Plan d'orientation pour le Développement Economique et Social (PDES) 2002-2007

Il s'agit de :

- Accélérer la mise en place des infrastructures afin d'élargir l'accès pour tous aux services sociaux de base pour une meilleure valorisation du capital humain.
- Renforcer le développement local par l'approfondissement de la décentralisation et de la bonne gouvernance,

Renforcer la prise en charge des groupes vulnérables en améliorant leurs capacités productives et réduire les disparités de genre.

-Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

Le NEPAD traduit un engagement des dirigeants africains pris sur la base d'une vision commune et d'une conviction partagée qu'ils ont un devoir pressant d'éradiquer la pauvreté, de placer les économies de leur pays sur la voie de la croissance et du développement durable. A cet effet, les stratégies retenues dans le PDEF tant dans le domaine de l'élargissement de l'accès à l'éducation que dans celui de l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages visent à mettre en œuvre un des objectifs stratégiques du NEPAD : *réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015.*

II - DIAGNOSTIC DE L'ACCES

II-1-Le développement de la petite enfance

- Inadaptation de certains modèles d'école, du fait de la difficulté à le reproduire selon les normes luxueuses sur lesquelles il est fondé ;
- Une approche élitiste se traduisant par de grandes disparités à la fois entre populations riches et celles à faibles revenus, entre zones rurales et urbaines;
- La marginalisation de l'éducation spéciale de la Petite Enfance dans le système éducatif national;

L'insuffisance des ressources allouées à l' Education Préscolaire

II-2-L'enseignement élémentaire

***L'enseignement public**

L'analyse de l'évolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) révèle les caractéristiques suivantes :

Une progression en dents de scie entre 1960 et 1992,

Une baisse dans la période 1990 – 1993 où il a chuté de 56.8% à 54,3%

Un redressement amorcé en 94/95 avec notamment :

- la redynamisation des CDF (2322 contre 975 en 93/94 puis 2661 en 95/96)
- le démarrage effectif du PDRH 2 ;
- Le recrutement de 1200 volontaires par an, à partir de 1996, qui a permis l'accélération de la couverture scolaire qui atteint 68.3% en 2000, malgré la diminution des CDF (2410 en 2000).

Cette situation illustre la sensibilité des contraintes liées à la disponibilité du personnel et aux mesures de coût efficacité (CDF et CMG) dans la scolarisation.

Le réseau scolaire compte en 2000, 4751 écoles dont 413 dans le privé. En outre, sa configuration se caractérise par le volume important de structures incomplètes contrairement à la norme prescrite qui est de 3 salles de classe en zone à faible population, 6 et 12 salles de classe dans les zones à forte densité. En outre, malgré les efforts combinés du Gouvernement, des bailleurs de fonds, des organisations non gouvernementales (ONG), des collectivités locales, il se fait ressentir un besoin important de réhabilitation de salles de classe et blocs administratif et d'hygiène.

Les effectifs des élèves enregistrés pour l'année 1999/2000 se chiffrent à 1 107 712 élèves dont 117 316 dans le privé Le pourcentage de filles est passé de 41,4% en 1990/1991 à 45,99% en 1999/2000.

La couverture de l'enseignement élémentaire en milieu rural reste insuffisante par rapport au milieu urbain (45.5% contre 54.5%), malgré toutes les tentatives de correction des disparités entreprises récemment (l'écart était de 58.4 pour l'année 1990/1991).

Il faut noter qu'il y a plus de classes en zone rurale qu'en zone urbaine (11 496 contre 10 234 pour l'année 1999/2000), ce qui pose sous une autre forme le problème de la demande en milieu rural. Ces mêmes déséquilibres en matière de couverture scolaire se retrouvent entre les régions. C'est ainsi que des régions comme Dakar et Ziguinchor bénéficient d'un taux brut de scolarisation respectif de 86.3% et 99.1%, nettement supérieurs à la moyenne nationale (68.3) alors que d'autres comme Diourbel (40,4%), Kaolack (44,3%), Louga (55,9%) et Fatick (54,5%) sont loin d'atteindre cette moyenne. Pour l'année scolaire 1999/2000, environ 36% des écoles publiques ont moins de 3 salles de classe. Cette situation a pour effet de réduire le dynamisme de la demande éducative surtout dans certaines zones où le recrutement des élèves est ralenti par ce phénomène.

Au niveau du personnel, En 99/2000 le public compte 19874 enseignants contre 3322 dans le privé. Pour faire face aux besoins croissants en enseignants, le Sénégal a eu recours à plusieurs solutions. En effet, le gouvernement a introduit depuis 1987, le système du double flux dans les zones surpeuplées et la classe à cours multiples ou classes multigrades dans les zones à faible population. Le nombre de classes à double flux (CDF) se chiffrent à 2410 et accueillent 239 599 élèves avec un effectif moyen minimum de 80 élèves et maximum de 110 par classe. En 2000, les communes ont enregistré 55.06% de CDF et la zone rurale 44.94%. Les classes multigrades (CMG) sont au nombre de 537 et représentent 2.28% de l'effectif total du réseau. Elles accueillent 25 279 élèves avec un effectif moyen minimum de 30 élèves de 02 niveaux différents et maximum de 40 (soit une cohorte de plus de 15 élèves à 20 au maximum). Plus de 23,5% des effectifs de l'élémentaire public, sont pris en charge à travers ces structures en 99/2000.

Au total, la scolarisation universelle en 2010 suppose l'enrôlement de 1 200 000 nouveau élèves, soit un taux de progression annuel moyen de 8%, la construction de 2000 salles de classes par an, le recrutement d'autant de maîtres, le maintien du système du Double Flux dans les zones urbaines et l'extension des multigrades dans les zones rurales.

L'atteinte de ces objectifs suppose entre autres :

- une demande accrue pour l'école publique ;
- la capacité de gérer un programme de construction et de maintenance des locaux ;
- le recrutement d'un nombre suffisant d'enseignants ;
- le développement de l'enseignement privé ;
- une utilisation rationnelle du personnel.

****L'enseignement privé***

L'enseignement privé regroupe des écoles qui accueillent 10,6 % des effectifs nationaux des effectifs de l'enseignement élémentaire en 99/2000. En effet, en 1996-97, le privé catholique, avec 84 écoles (au total 842 classes), comptait 41240 élèves, soit 41,33%, tandis que le privé laïc avec 322 écoles, 1 343 classes et 58 542 élèves, représentait 61,46% des effectifs globaux du secteur privé.

Ces établissements comprennent à la fois le préscolaire et l'élémentaire, soit l'élémentaire et le moyen, voire le secondaire. L'élémentaire occupe une place marginale dans le réseau.

Cependant la libéralisation de l'offre s'est traduite par une prolifération d'écoles privées à tout contrôle. Son implantation se concentre davantage dans les zones urbaines du fait qu'en milieu rural les ménages n'ont pas les moyens de s'acquitter des frais de scolarité. Cette situation due à la paupérisation croissante des campagnes, n'encourage guère l'installation d'infrastructures scolaires privées en zones rurales où des fermetures d'écoles privées sont souvent notées.

Par ailleurs la baisse constante du volume de subvention de l'état et la pression fiscale ne favorisent ni le bon fonctionnement des établissements privés, ni l'application d'une politique sociale en adéquation avec les revenus des parents .

Le maître du privé laïc, recruté sur la base du BFEM ne reçoit aucune formation initiale. Le privé catholique, par contre, disposent de centres qui abritent des sessions de formation initiale et continuée, ainsi que des recyclages. Il bénéficie également d'un suivi régulier.

II-3 -Enseignement Moyen

L'analyse de l'état des lieux de l'enseignement moyen permet de mettre en exergue un certain nombre de faiblesses qui continuent d'entraver le développement du sous secteur.

Il s'agit principalement de :

La faiblesse institutionnelle

La faiblesse de l'offre

La faiblesse des moyens humains et matériels

La faiblesse des indicateurs d'efficacité interne

L'insuffisance du financement du sous secteur

La faiblesse du TBS qui est de l'ordre de 21%

Faiblesse du taux de transition due à la restriction de l'éventail des filières post moyen.

*Faiblesse institutionnelle

La gestion du sous secteur connaît des faiblesses qui empêchent le développement des programmes, la planification, le suivi et la coordination des activités. Il en découle donc au niveau central, une duplication des compétences entre les différentes structures du Ministère de l'Education Nationale et le défaut de maîtrise des interventions dans le sous secteur. Au niveau décentralisé, la coordination des activités pose des problèmes entre les élus locaux et les services déconcentrés du Ministère de l'Education Nationale. L'émiettement des centres de décision conduit également à des initiatives multiples non coordonnées entre elles.

La gestion des établissements d'enseignement reste encore très bureaucratique. L'Inspection Générale de l'Éducation s'acquitte difficilement de sa mission de contrôle de l'enseignement par manque de personnel formé à cette tâche. Le système de communication est très faible, alors qu'il devrait constituer un outil important pour susciter l'adhésion, la participation de tous les acteurs pour la réussite des programmes de développement de l'éducation. Ces faiblesses institutionnelles ne favorisent pas un développement harmonieux du système éducatif.

*Faiblesse du réseau

Le réseau du sous-secteur de *l'enseignement moyen* compte, en 1997- 1998 :

8 Blocs scientifiques et techniques (BST)

176 Collèges d'Enseignement Moyen

Les effectifs du sous-secteur ont connu une croissance régulière qui va s'accroître dans la période des 10 années à venir. Toutefois, dans l'enseignement moyen, le taux de scolarisation reste faible 20,6% et 15,4% pour les filles.

Noter que les TBS de l'enseignement moyen (21%) se situent bien en deçà de la moyenne africaine (43%). La part des filles est de 39% dans le moyen . Ces indicateurs sont loin des

prévisions du PDEF situées entre 50 et 60% pour le Moyen.

L'enseignement privé qui a connu un certain essor regroupe actuellement 26% des effectifs de l'enseignement moyen et 17% des effectifs de l'enseignement secondaire.

Les écoles privées accueillent au moins 27% des effectifs nationaux du moyen et 20% des effectifs nationaux du secondaire. Beaucoup d'élèves de l'élémentaire ne pouvant accéder au Moyen public à cause du caractère trop sélectif de l'entrée en 6^{ème} sont accueillis dans le privé laïc où le coût est plus accessible pour bon nombre de ménages contrairement au privé catholique particulièrement en milieu urbain.

De fortes disparités existent à trois niveaux :

- dans chaque région entre la zone urbaine et la zone rurale
- d'une région à l'autre (Dakar 90,8% Diourbel 28,5% dans l'enseignement moyen)
- entre les garçons et les filles dont la part reste encore faible (38% dans le moyen)

***Faiblesse des moyens**

Dans l'enseignement moyen, on note une pénurie générale de tables bancs, de moyens de rangement (bibliothèques, armoires ou simples étagères). Le déficit en tables bancs est visible à tous les niveaux. Le ratio élèves/tables bancs est de 3 pour le moyen/ secondaire alors que la norme nationale retenue est de 2.

Les moyens de reprographie sont très insuffisants, ce qui limite les possibilités d'amélioration de la qualité de l'enseignement. L'équipement informatique est pratiquement inexistant sauf dans de très rares établissements.

L'existence des blocs d'enseignement des sciences et de la technologie (BST) et de quelques salles spécialisées permet de pallier partiellement cette pénurie d'équipement pour l'enseignement des sciences, en « polarisant » autour d'un BST plusieurs collèges. Mais leur nombre est insuffisant pour faire face aux besoins (8 BST polarisent 28 CEM, soit 7262 élèves) et on ne compte que 20 salles spécialisées. L'équipement de ces structures demande à être renouvelé.

Les manuels, souvent inadaptés, n'existent pas en quantité suffisante (un livre pour 4 élèves). Les budgets alloués aux établissements ne permettent pas leur renouvellement, et les difficultés de rangement (humidité, poussière) entraînent une forte déperdition.

Les installations sportives et les équipements complémentaires sont soit inexistantes (cas général), soit très sommaires. De nombreux élèves doivent se rendre pour les activités d'éducation physique et sportive à des stades éloignés de leur établissement, ce qui perturbe les emplois du temps du fait des déplacements.

Les conditions de travail sont difficiles du fait de l'insuffisance des infrastructures et des équipements mais aussi des effectifs élèves (le ratio élèves/salles de classe, élevé, est de 68 en moyenne nationale, Les infrastructures, insuffisantes à tous les niveaux, se caractérisent souvent par une grande vétusté et un manque d'entretien, faute de moyens mobilisés au niveau du Ministère ou des associations de parents d'élèves. Il en résulte une insécurité grandissante (vols de matériel), et des sureffectifs dans les classes.

Le déficit en personnel enseignant conduit à l'utilisation de vacataires (460 pour l'année scolaire 1997-1998), et le recours aux heures supplémentaires dont l'enveloppe augmente chaque année.

A ces difficultés s'ajoutent :

- le manque de documentation, pour les élèves et les professeurs ;
- la vétusté des locaux ;
- les installations sanitaires déficientes ;
- la faiblesse des moyens alloués à la maintenance des locaux et des équipements ;
- le manque de salles de classe (entraînant la sur-utilisation des locaux, qui constitue un facteur de dégradation accélérée) ;
- l'obsolescence des équipements.

***Faiblesse des indicateurs d'efficacité interne**

Cette situation a des répercussions négatives sur les indicateurs d'efficacité interne. Il existe ainsi un pourcentage élevé de redoublements et d'abandons à tous les niveaux, notamment aux passages CM2 – Sixième et Troisième – Seconde.

Le taux de redoublement est en moyenne de 14,90%, mais se situe à 9,9% pour la 6^{ème} et à 23% pour la 3^{ème}.

En ce qui concerne la scolarisation des filles, la faiblesse des performances est liée aux facteurs suivants :

- l'état de pauvreté chronique surtout en zones rurale et péri-urbaine qui oblige les filles au travail précoce ;

- les exclusions prématurées pour cause de grossesse et mariage précoces ;

- la distance des établissements par rapport aux foyers d'origine des filles ;

- les préjugés et les stéréotypes sexistes qui expliquent les mauvaises performances des filles comparativement à celles des garçons ;

- l'insuffisance des blocs sanitaires totalement séparés ;

- rareté des modèles de femmes ayant réussi.

Les programmes enseignés suite aux réformes sont peu pertinents et peu motivants aussi bien pour le professeur que pour l'apprenant parce qu'il n'apporte pas de réponse aux préoccupations d'ordre culturel social et économique.

Les pratiques évaluatives n'ont guère évoluées et sont toujours circonscrites aux devoirs écrits ou oraux ou bien aux compositions semestrielles. Le système d'évaluation est loin des normes de standardisation et expliquent les taux de réussite faibles au BFEM 52.13% et au Bac (44.68% en série L et 35.48% en S).

***Les contraintes budgétaires**

Le sous- secteur de l'EMSG a souffert du contexte économique et social que connaît le pays depuis deux décennies. L'augmentation des dépenses d'éducation n'a pas eu l'impact souhaité dans le secteur du fait de la forte demande.

Les contraintes qui pèsent sur le sous-secteur de l'enseignement moyen et secondaire général sont surtout d'ordre budgétaire. En effet, de 1992 à 1996 l'Enseignement Moyen a reçu 11,2% des ressources publiques totales destinées à l'éducation. En outre, de 7,5 milliards en 1992, les dépenses récurrentes dans ce sous secteur sont passées à 8,2 milliards en 1996.

Ainsi, le coût unitaire est passé à ce niveau de 71 893 francs en 1992 à 74 717 francs en 1996 avec une pointe de 77 849 francs en 1994.

II-4 L'Enseignement Secondaire Général

L'essentiel des éléments de diagnostic du sous secteur de l'Enseignement Moyen se retrouve dans le Secondaire général notamment les manuels, les installations sportives, les conditions de travail, les infrastructures, le déficit en personnel enseignant, la faiblesse des indicateurs d'efficacité interne, ainsi que les contraintes budgétaires.

Le réseau de l'Enseignement Secondaire général compte 38 Lycées d'enseignement secondaire général

Dans l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation est de 8,6% dont 5,9% pour les filles.

Noter que les TBS de l'Enseignement secondaire (08.6%) se situent bien en deçà de la moyenne africaine

La part des filles est de 38% dans le secondaire.

L'enseignement privé qui a connu un certain essor regroupe actuellement 17% des effectifs de l'enseignement secondaire.

De fortes disparités existent à quatre niveaux :

dans chaque région entre la zone urbaine et la zone rurale

d'une région à l'autre

entre les garçons et les filles dont la part reste encore faible (35,6% dans le secondaire)

entre les filières littéraires (75% des bacheliers) et les filières scientifiques (25% des bacheliers)

Les conditions de travail sont difficiles du fait de l'insuffisance des infrastructures et des équipements mais aussi des effectifs élèves (le ratio élèves / salle de classe, élevé, à l'exception des classes des séries scientifiques des lycées).

L'enseignement secondaire général absorbe 8,2 milliards en moyenne représentant 12,4% des dépenses de fonctionnement. Mais l'enseignement secondaire général a, comme l'enseignement élémentaire, souffert de la chute de la valeur réelle de ses ressources (28,3% entre 1992 et 1996). Les salaires dans ce sous secteur représentent 90,1% du budget de fonctionnement avec un coût unitaire de 196 405 francs en 1996 alors qu'il était de 217 300 francs en 1992.

On constate la prépondérance des dépenses en personnel qui représente 95% de la totalité des charges récurrentes. Si l'on ajoute à ces dépenses les transferts, la part de l'enseignement secondaire dans le budget du MEN est de 8,2%.

Le pilotage de l'enseignement secondaire général est du ressort de la DEMSG au niveau central et des Inspections d'Académie au niveau décentralisé. Ces structures fonctionnent avec des moyens limités. Il s'y ajoute que les structures impliquées dans la gestion du sous-secteur cohabitent sans relations fonctionnelles clairement définies. Le sous-secteur gagnerait en efficacité globale si la liaison entre la dimension pédagogique et la dimension administrative était plus cohérente.

Enseignement Supérieur

Les Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF), organisés en janvier 1981, constituent un événement majeur dans l'histoire de notre système éducatif. Pour la première fois, des hommes et des femmes d'horizons divers ont été rassemblés afin de réfléchir sur le devenir de l'Ecole. Ces assises ont permis un débat large, ouvert et démocratique. La mise en place de la Commission Nationale de la Réforme de l'Education et de la Formation (CNREF), qui s'en est suivie, a beaucoup contribué à l'exploitation des conclusions. Le projet de réforme proposé dont un volet enseignement supérieur – est resté inappliqué, « faute d'un choix politique clair et faute de moyens de mise en œuvre ».

La dégradation de l'espace universitaire qui en a résulté, a conduit le gouvernement à rechercher de nouvelles conditions d'assainissement et de stabilité, en organisant en août 1992 la Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur. Cette dernière a déposé ses conclusions, un an plus tard, après de larges débats en sessions plénières entre enseignants, étudiants, syndicats, représentants de l'Assemblée Nationale et du Conseil Economique et Social, représentants de partis politiques, de la Société civile et des ministères intéressés.

Au total, les principales contraintes du sous-secteur se résument à :

- La mauvaise régulation des flux, due au non respect des critères d'accès
- L'insuffisance notoire de documentation et son caractère dépassé quand elle existe.
- L'absence de plans/programmes de formation du personnel enseignant et non enseignant
- La faible rendement interne

Aux charges sociales élevées par rapport aux dépenses pédagogiques

La centralisation de l'offre dans deux régions (Dakar et Saint Louis)

L'insuffisance du développement de la fonction de recherche

L'absence d'un dispositif de formation et de contrôle pédagogiques au delà de la spécialité.

La mise en œuvre de la réforme en cours dans l'enseignement supérieur, celle actuellement soutenue par la Banque Mondiale, va dans le sens de corriger ces différents problèmes.

Les objectifs retenus à travers les mesures adoptées sont :

Orienter les bacheliers dans les filières de formation plus diversifiées (y compris les DUT, BTS, DEA, DOCTORAT).

Orienter la recherche la qualité des apprentissages, d'où la nécessité d'une réforme des programmes en vigueur.

Réaménager la carte universitaire par la création de Centres Universitaires Régionaux (CUR).

Développer la recherche et la fonction service.

Définir des stratégies afin d'accentuer le développement des bibliothèques universitaires et l'acquisition d'outils scientifiques.

Définir un code de déontologie et adopter un texte réglementaire sur les franchises universitaires.

Redynamiser la gestion de l'université.

Renforcer la participation du privé dans le développement du sous – secteur.

Revitaliser l'espace universitaire en vue de l'ouvrir davantage au développement.

La concertation a également consacré une bonne place aux recommandations relatives aux œuvres sociales.

Les cibles retenues sont :

l'accès à une documentation pédagogique et scientifique en vue d'un enseignement et d'une recherche

développement de qualité (bibliothèque universitaire, bibliothèques départementales) ;

l'acquisition d'outils scientifiques et pédagogiques en vue d'asseoir des stratégies appropriées de formation

la recherche ;

la réhabilitation du Campus physique de l'Université C.A. Diop de Dakar en vue d'un meilleur épanouissement de la communauté universitaire (réhabilitation des locaux, des voiries, des réseaux électriques et hydrauliques).

La réforme est également appuyée par le Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle pour le volet « gestion administrative, financière et pédagogique » à l'Université C.A. Diop (Rectorat + établissements). C'est le Projet d'Appui à la Réforme Universitaire (PARU).

Il ressort de ce qui précède que :

Le contexte de réforme, tout en confirmant les missions premières de l'Université en général (formation initiale ; formation continue ; recherche ; service aux collectivités), introduit deux nouvelles entités, le devoir de valorisation des résultats de la recherche et la formation professionnelle.

La recherche

A l'instar des Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF) de janvier 1981, les Premières Journées Nationales de réflexion sur la Science et la Technique tenues au CICES du 7 au 12 juin 1982 ont offert pour la première fois un cadre de réflexion et de concertation entre chercheurs, enseignants chercheurs, acteurs du développement et politiques. Quant à la question de définition des objectifs et grands axes de la recherche, les propositions faites à l'issue des travaux ont été examinées par le conseil interministériel du 7 septembre 1982. Mais, les difficultés financières, liées aux différents programmes d'ajustement structurel, avaient ralenti le processus devant aboutir à la mise en place d'un nouveau système national de la recherche scientifique, technique et technologique.

Aujourd'hui, la recherche est éclatée entre le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes ; mais il n'existe pas au Sénégal une politique nationale directrice de la recherche où les priorités de l'Etat sont clairement définies. La recherche menée dans les structures de formations supérieures se fait surtout dans le cadre du plan de carrière des enseignants. En outre, il n'existe point de synergie entre la recherche menée dans l'enseignement supérieur (ME) et la recherche scientifique (MRST). A l'UCAD, la recherche est restée enfermée dans ses traditions de recherche fondamentale. L'UGB/SL, quant à elle, mène des activités de recherche sur les problèmes liés à l'environnement en plus des recherches académiques pour la promotion des enseignants. Dans les ENSP, l'articulation de la recherche aux préoccupations de développement y trouve un cadre naturel plus réceptif aux sollicitations de leur milieu d'insertion.

Dans le IX^e Plan de Développement Economique et Social, la recherche reste confinée dans une situation de veille scientifique et technologique. Il importe de :

renforcer le développement et l'intégration des régions ;

renforcer le système éducatif, notamment la formation technique et l'éducation de base ;

poursuivre la mise en valeur des ressources humaines et atténuer les tendances démographiques défavorables ;

assurer une saine gestion des ressources de l'environnement pour un développement durable.

Or, la recherche doit s'appuyer non seulement sur les priorités de l'Etat, mais aussi sur celles des collectivités locales.

II-6 Les faiblesses du sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

Les faiblesses de l'enseignement technique et de la formation professionnelle se retrouvent principalement dans :

- l'instabilité de la tutelle;
- l'organisation et la structure de gestion du système ;
- la création des diplômes et la gestion des programmes ;
- l'encadrement des formateurs ;
- le financement de l'enseignement ;
- les taux de réussite et d'insertion des jeunes ;
- l'inorganisation de l'apprentissage;
- la prolifération de structures de formation professionnelles privées sans contrôle pédagogique ;

- l'insuffisance de structures d'accueil dans le supérieur ;
- le déficit de formateurs ;
- la relation insuffisante avec les entreprises l'absence de certaines filières préparant à un métier ;
- le déséquilibre entre les filières du secteur primaire (agriculture, artisanat) et du secteur moderne au profit de ce dernier;
- l'offre des diplômes Bac, BT, et BTS est plus importante que celles des diplômes inférieurs du niveau CAP et BEP ;
- le coût élevé de la formation.

II-7 Alphabétisation et Ecoles Communautaires de Base

Le faible taux d'accès à l'élémentaire et au moyen et l'importance de la déperdition scolaire lié à l'abandon précoce ou en fin de cycle mettent annuellement sur le marché du travail un nombre important d'enfants que le système de formation professionnelle classique ne peut prendre en charge. L'apprentissage sur le tas dans les entreprises du secteur informel constitue très souvent, pour cette masse d'enfants, la seule alternative pour acquérir progressivement les rudiments d'un métier.

Un tel apprentissage, bien que traditionnel, a formé au Sénégal comme dans beaucoup de pays d'Afrique, de bons professionnels (menuisiers, maçons, plombiers etc.), qui occupent des emplois dans les petites entreprises du secteur informel.

Cependant, il leur manque un savoir faire conforté par la théorie, qui leur rendrait plus performant et leur offrirait plus de possibilités d'insertion. Cela pourrait également favoriser de légères améliorations technologiques et organisationnelles des petites entreprises qui les recruteraient.

Les contraintes du sous – secteur

Les contraintes majeures identifiées au cours des dix dernières années se résument comme suit:

- Difficultés de maîtriser les statistiques pour un bon pilotage à cause des données démographiques obsolètes ;
- Faiblesse du système de planification et de gestion de la politique du sous – secteur ;
- Absence d'uniformisation des procédures entre les différents bailleurs, les ministères techniques et la coordination des activités à tous les échelons ;
- Modicité des ressources mobilisées par l' Etat contre l'analphabétisme.

III-Diagnostic de la Qualité

Le diagnostic effectué en 1998 montre que l'éducation au Sénégal souffre de problèmes aussi bien au niveau de l'accès, de la qualité que de la gestion. Malgré les politiques d'amélioration entreprises depuis un certain nombre d'années, la qualité et l'efficacité des apprentissages restent insuffisantes. L'écart entre le taux d'admission CI (72%) et le taux d'achèvement du CM2 (51%) en 2002 est une brillante illustration de l'énorme gaspillage des ressources allouées à l'éducation au Sénégal. La situation dans le moyen secondaire général n'est guère meilleure.

Un taux de redoublement très élevé dans l'enseignement élémentaire

Le taux de redoublement est supérieur ou égal à 10% à tous les niveaux de l'élémentaire en 2002. Il augmente du CI au CM2 en passant de 10,5% à 26,0%. Comparé à 2001 on note des améliorations au CP, au CM1 et au CM2 où il est passé respectivement de 12,5% à 10,99%, de 16,2 à 15,28% et de 29,53 à 26,08%.

Evolution des taux de redoublement de 97/98 à 2001/2002

Année	CI			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total
97/98	10	11	10,3	11	11	10,6	11	12,1	11,7	13	14	13,4	15	16	15,4	27	29	27,7
98/99	11	11	11	11	11	11,4	12	12,1	11,8	12	13	12,4	16	18	16,8	28	30	28,6
99/00	10	9,8	10	13	13	12,5	13	12,4	12,5	13	13	12,9	16	17	16,1	29	30	29,5
00/01	10,1	9,8	10,0	12,5	12,5	12,5	12,5	12,4	12,5	12,8	13,0	12,9	15,6	16,8	16,1	28,9	30,4	29,5
01/02	10,6	10,5	10,5	10,9	11,1	11	13,1	13,4	13,3	12,4	12,8	12,6	14,8	15,8	15,3	25,2	27,2	26,1

Le taux d'abandon

Les taux d'abandon restent élevés au CI, CM1 et CM2. Au CI on a enregistré 11,5% en 2001 contre 12,4% en 2002. Au CM1 11% contre 10,5% et au CM2 23,72% contre 23,52%.

Très souvent les taux d'abandon et de redoublement des filles sont supérieurs à ceux des garçons.

Evolution des taux d'abandon de 97/98 à 01/02

Année	CI			CP			CE1			CE2			CM1		
	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total
97/98	7,8	11	9,3	5	11	8,3	8	12	10	3,4	11	6,6	8,3	16	11,7
98/99	8	7,2	7,7	6	6,4	6,1	9	8,1	8,8	7,2	7,9	7,6	11	11	10,6
99/00	11	12	11,5	3	4,8	4	6	7,3	6,4	4,6	6,4	5,4	9,6	13	11
00/01	10,7	12,4	11,5	3,2	4,8	4,0	5,7	7,2	6,4	4,6	6,4	5,4	9,6	12,7	11,0
01/02	11,3	13,6	12,4	7,1	8,7	7,8	7	7,6	7,2	4,6	6,3	5,4	9,3	11,9	10,5

Pour une cohorte de 1000 enfants inscrits au CI, en supposant le rendement interne de l'élémentaire, en 2002, inchangé au cours des 8 prochaines années, 303 seulement arriveront au CM2 sans redoubler et 153 seront diplômés. Avec deux redoublements, 564 atteindront le CM2 et 359 auront leurs diplômes. Le nombre d'années /élèves pour former un diplômé de l'enseignement élémentaire, estimé à 14,6 en 2002, reste très élevé et constitue une limite au développement de la scolarisation élémentaire.

Un taux de survie encore faible

Niveau d'études	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
Survivants MF	86.0	78.20	71.0	65.8	56.4
Survivants M	87.2	80.0	73.0	68.3	59.6
Survivants F	84.8	76.2	68.9	63.1	52.9

Le taux de survie en 5^e année est de 56.4% pour le total, 59.6% pour les garçons et 52.9% pour les filles.

30.3% des élèves survivent à la 5^{ème} année sans redoublement, 19.0% avec un redoublement et 7.1% avec deux redoublements.

Avec le rendement interne enregistré en 2001, si les tendances se maintiennent, les nouveaux inscrits au CI en octobre 2001, 240067, enregistreront des pertes en année-élèves, entre le CI et le CM1, de 411 915 pour le total, 199 575 pour les garçons et 213 295 pour les filles.

Le nombre d'année élèves pour former un diplômé est de 14.6 pour le total, 13.6 pour les garçons et 16.2 pour les filles.

Situation dans l'enseignement moyen

Evolution du taux de redoublement dans le moyen de 97/98 à 01/02

Année	6 ^{ème}			5 ^{ème}			4 ^{ème}			3 ^{ème}		
	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total
97/98	10,9	10,6	10,8	11,3	12,8	11,8	13,2	13,7	13,4	19,4	20,9	19,9
98/99	9,1	9,6	9,3	11,1	13,9	12,2	13,6	15,9	14,5	nd	nd	nd
99/00	10	11,1	10,4	12,2	13,6	12,7	13,6	15,3	14,3	27,3	18,5	23,8
00/01	11	11	10,5	11,1	12,9	11,8	12,6	14,2	13,2	nd	nd	25,7
01/02	11,7	12,1	11,8	11,9	13,3	12,5	14,1	16,3	15	25,7	28,9	27

Sauf au niveau de la classe de 6^{ème} en 98/99, les taux de redoublement sont partout supérieurs à 10%. Ils restent particulièrement élevés en 4^{ème} et en 3^{ème}.

Evolution du taux d'abandon dans le moyen de 97/98 à 01/02

Année	6 ^{ème}			5 ^{ème}			4 ^{ème}			3 ^{ème}		
	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total
97/98	6	4,7	5,5	9,8	5,2	8,1	8,4	4,3	6,8	26,4	33,6	29,2
98/99	1,5	-0,4	0,8	4,7	1,3	3,4	4,6	3,2	4,1	nd	nd	nd
99/00	4,2	3,8	4,1	7,8	9,1	8,4	12,7	0,7	7,9	12,9	28,9	20,6
00/01	9,3	10,2	9,7	10,1	9,1	9,7	14	8,7	12	nd	nd	23
01/02	9,8	6,8	8,7	8,6	6,8	7,8	8,8	3,2	6,5	29,5	29,3	26

On constate que les filles abandonnent plus que les garçons et ceci à tous les niveaux et pour toutes les années, sauf en 3^{ème} en 99/00.

IV - DIAGNOSTIC DU FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Le système éducatif sénégalais est confronté à un difficile contexte caractérisé par un taux de croissance de la population scolarisable (7- 12 ans) élevé auquel s'ajoutent les contraintes de stabilisation macro- économique limitant la possibilité d'accroître substantiellement les budgets éducatifs.

L'analyse rétrospective des dépenses d'éducation montre que la stratégie retenue pour atteindre les objectifs ne sont pas mis en œuvre. Par exemple le principal objectif est de privilégier l'éducation de base (en termes de taux de scolarisation et de qualité), il devrait résulter de cette option une modification de l'allocation intersectorielle des ressources au profit de l'élémentaire et une modification de la structure des dotations en divers inputs consacrés à ce niveau.

IV-1 Les Dépenses d'éducation

Entre 1992 et 1994 le Sénégal a consacré en général plus de ressources à l'éducation que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne mais ces ressources ont été utilisées assez inefficacement. En 1997, le gouvernement a fait réaliser un examen des dépenses publiques du secteur de l'éducation qui fournit une analyse plus détaillée de l'évolution et de la répartition de ces dépenses et confirme que la performance a été d'une qualité et d'une efficacité médiocres. Entre 1992 et 1997, le montant des dépenses d'éducation publique a augmenté en valeur nominale, passant de 110 à 143 milliards de francs CFA; en valeur réelle, les dépenses d'éducation ont baissé d'environ 14% entre 1992 et 1997, ce qui correspond à une baisse annuelle moyenne d'environ 3,3%. En pourcentage du PIB, on observe également une baisse des dépenses totales, qui sont passées de 5,4 à 4%. Exprimée en termes réels par habitant, cette contraction est plus prononcée, les dépenses de 1996 étant deux fois et demie inférieures à celles de 1992.

IV-2 Sources de financement

Les dépenses du secteur public, qui s'établissent à 82 milliards de francs CFA en moyenne annuelle, ont augmenté de 23,2% entre 1992 et 1997, passant de 79 à 97,6 milliards de francs CFA, soit une hausse de 4,6% par an. Malgré cette augmentation en valeur nominale, la contribution du budget de l'état a diminué en valeur réelle pendant cette période. Ainsi,

- la part des dépenses publiques dans le financement total de l'éducation a reculé, passant de 74,68% entre 1992 et 1997 ; s'agissant de l'enseignement public, cette part a également diminué, passant de 80 à 76,4%;

- la part de l'éducation dans le budget de fonctionnement de l'état (hors service de la dette) est tombée de 34,8 en 1992 à 31,4 en 1997, avant de remonter à 33% en 1998

- exprimé en valeur réelle, les ressources publiques totales affectées au secteur de l'éducation ont baissé de 12% entre 1992 et 1996;

- les dépenses publiques, en pourcentage du PIB, se sont contractées, passant de 4,8 à 3,3 entre 1992 et 1997;

- par habitant, la baisse a encore été plus spectaculaire

Le recul de la contribution de l'état a été partiellement compensé par d'autres de financement. Finançant les droits, les transports, les livres et l'entretien, les contributions des ménages à l'enseignement public n'ont cessé d'augmenter au cours des années 90. Estimées à quelques 17 milliards de francs CFA en 1992, ces contributions ont augmenté sensiblement pour s'établir à 26,9 milliards de francs CFA, soit environ 19% du financement global du secteur. Sur ce

chiffre, 5,9 milliards de francs CFA sont allés à l'enseignement public en 1992. Ce chiffre est passé à 8,9 milliards en 1996 et 10 milliards en 1998. Environ 15,6 milliards de francs CFA sont allés à l'enseignement privé en 1996. Inférieur à 1% par an, le financement des collectivités est resté très faible et essentiellement destiné à l'enseignement primaire. Bien que fluctuante, l'aide publique au développement représente en moyenne 14,4% du financement de l'enseignement public.

IV-3- Répartition intra sectorielle des dépenses

Les distorsions de l'affectation intersectorielle des dépenses font ressortir la soudaine augmentation de la part des dépenses consacrée aux services administratifs, qui est passée de 5,8 à 16% des dépenses publiques de fonctionnement entre 1992 et 1993. La part de l'enseignement supérieur, dont les responsables ont mieux réussi à protéger le budget pendant cette période, est en fait passé de 25,6 à 27,7% et est resté relativement stable par la suite, ce qui s'est traduit par la compression des crédits affectés au détriment de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. La part du budget de fonctionnement de l'enseignement secondaire (1^{er} et 2^{ème} cycle) est tombée de 27,2 à 24,6% et celle de l'enseignement primaire de 40 à 34% entre 1992 et 1994, avant de remonter à 36,6% en 1997. Ces chiffres contrastent fortement avec ceux d'autres pays d'Afrique de l'Ouest comme la Guinée et la Côte d'Ivoire où les dépenses publiques consacrées à l'enseignement élémentaires ont augmenté et représentent respectivement 60 et 40% des dépenses publiques de fonctionnement.

Notons bien le déséquilibre entre les secteurs formel et non formel en quant à la répartition des dépenses. Ce dernier ne reçoit que 159 millions de l'Etat (PAIS-Etat), compte non tenu des diverses contreparties mobilisées dans le cadres des projets d'alphabétisation.

IV-4 Répartition économique des dépenses

L'évolution des affectations intra sectorielle illustre la difficulté d'appliquer des principes d'une politique de l'éducation en période de rigueur budgétaire. Au Sénégal, la répartition économique des dépenses d'éducation s'est dégradée entre 1992 et 1997. Ainsi, le budget d'investissement a été ramené à 5% du montant total des dépenses d'enseignement; la part des salaires dans le budget de fonctionnement est passé de 76% en 1992 à 79% en 1997;

pendant la période 1992-96, les salaires représentaient 97% des dépenses publiques de fonctionnement dans l'enseignement élémentaire, ce qui a conduit à la décision d'adopter un système de recouvrement des coûts des manuels scolaires;

les bourses et subventions sont passées de 15,1% en 1992 à 16,2% en 1997; (dont 95% destinés à l'enseignement supérieur) . Entre 1992 et 1996, les livres représentaient 0,7% des dépenses de fonctionnement, et l'entretien environ 5,5%

IV-5 Coûts unitaires et maîtrise de la masse salariale

Pendant les années 90, la part croissante des salaires dans le financement a empêché de financer des éléments tels que livres, entretien et encadrement, nécessaires pour assurer un enseignement de qualité. Dans l'élémentaire, la dévaluation, le développement du système des classes alternées et le recrutement de "volontaires" après 1995 ont permis aux pouvoirs publics de réduire les coûts salariaux unitaires par élève en valeur réelle, et donc d'accroître le nombre d'enseignants et de relever le taux brut de scolarisation. Le ratio entre le salaire d'un volontaire et celui d'un enseignant titulaire est de 1 à 5,4 et de 1 à 6,8 lorsqu'il s'agit d'un

enseignement en classes alternées. En 1996, les volontaires qui représentaient 20% des enseignants, n'étaient à l'origine que de 9% des coûts salariaux.

IV-6 Forces et faiblesses

Dans les années 90 le Sénégal a adopté des objectifs ambitieux dans un contexte de contraction des ressources publiques. Plusieurs points forts et réalisations se dégagent du programme de réformes exécuté par le gouvernement au cours des 10 dernières années. Les pouvoirs publics sont parvenus à : (i) rendre l'enseignement élémentaire plus efficient en réduisant les coûts par l'expansion des classes alternées et le recrutement d'instituteurs volontaires et contractuels, et en mettant au point des modules de formation professionnelle préparatoires peu coûteux ; (ii) confier, avec de bons résultats des programmes d'alphabétisation à des ONG; (iii) transférer la gestion financière hors salaires aux établissements d'enseignement secondaire des 1^{er} et 2^{ème} cycles; et (iv) encourager l'enseignement et le financement privés. Les progrès réalisés sont toutefois restés en deçà des prévisions. En fait, l'examen des dépenses publiques tend à montrer que le gouvernement aurait pu, avec les ressources à sa disposition, porter le taux brut de scolarisation à 75% en l'an 2000 s'il avait exécuté toutes les réformes auxquelles il s'était engagé.

L'incapacité du gouvernement à déplacer les ressources de l'enseignement supérieur et à mettre en place une politique de recouvrement des coûts basée sur des principes d'équité s'est traduite par une plus grande inégalité dans la répartition des dépenses publiques au sein du secteur de l'éducation et a rendu nécessaire une compression des financements publics pour l'enseignement élémentaire et l'enseignement moyen. La plus grande faiblesse des pouvoirs publics a été d'hésiter à bâtir un consensus avec les enseignants, les étudiants et les parents sur les principaux problèmes du secteur et les réformes envisagées, comme le redéploiement des instituteurs et les procédures de recrutement, le recouvrement des coûts et la limitation des bourses. De ce fait le gouvernement est revenu sur de nombreux aspects des réformes inscrites à son programme, et l'amélioration de l'efficacité des ressources du secteur a été freiné par des retards coûteux. En outre, ni les compétences, ni les responsabilités en matière d'exécution des réformes n'ont été pas expressément définies, ce qui s'est traduit par des lourdeurs bureaucratiques et par un manque d'incitation à créer des systèmes d'information pour suivre le déroulement des réformes et s'appuyer sur des données pour prendre des décisions. Par ailleurs malgré l'engagement politique déclaré, l'état n'a rien prévu de consistant pour pérenniser la scolarisation des filles. Et pour cela l'état doit avoir une politique conséquente par rapport à la scolarisation et au maintien des filles.

W. PLAN D'ACTION

B.1 STRATEGIE GLOBALE

B.1.1 Gestion optimale des ressources financières et matérielles

- Mettre en place une politique de gestion optimale centrée sur les principales activités : rentrée, budget, examens, logistiques, mouvement du personnel, calendrier scolaire et universitaire ;
- Définir des critères de qualité pour une meilleure utilisation et allocation des ressources en vue de dégager de nouvelles ressources ;
- Préciser les buts, les attributions des structures centrales du MEN et améliorer leur coordination et leur collaboration ;
- Rationaliser et moderniser les procédures administratives ;

- Créer un nouveau régime financier pour une meilleure allocation et utilisation des ressources.

V.1.2 Utilisation rationnelle des enseignants

- Redéploiement des enseignants en service dans les structures administratives vers les établissements scolaires ;
- Respect des charges horaires ;
- Définition d'un code de déontologie et sa prise en compte dans l'évaluation de l'enseignement pour sa promotion ;
- Subordination du paiement de certaines indemnités (enseignement, logement, etc.) à l'exercice dans les salles de classe.
- promotion d'une bonne gestion du mouvement du personnel pour éviter la désertion des classes et la ruée vers les postes sédentaires ;

V.1.3 Amélioration des programmes d'enseignement

- Développement d'un nouveau curriculum de l'Education de Base (CEB) : élaboration, mise à l'essai, implantation, généralisation ;
- Révision des programmes du cycle fondamental supérieur dans l'optique d'un curriculum adapté, mettant l'accent sur le caractère pré-professionnel des enseignements.
- Réforme des curricula des lycées dans le cadre de la dynamique de diversification des filières ;
- Re dynamisation des structures d'édition nationales ;
- Développement d'une politique documentaire par la mise en place de bibliothèques dans les établissements.

V.1.4 Renforcement du réseau scolaire

- Construction, réhabilitation et équipement des structures
- Accroissement des moyens de la politique d'équipement et de maintenance du patrimoine bâti ;
- Aménagement de l'espace scolaire au profit des activités sportives ;
- Renforcement de la fonctionnalité des salles spécialisées (laboratoires, salles de travaux pratiques) par la mise en place d'un équipement approprié ;
- Equipped des établissements en matériels de reprographie.

V.1.5 Développement de l'enseignement des sciences et techniques

- Relever le niveau de l'enseignement des mathématiques et des sciences physiques ;
- Améliorer le système d'orientation en troisième pour rééquilibrer les différentes filières au profit des sciences et techniques ;
- Sélectionner des départements scientifiques pilotes dans chacune des universités pour les hisser sur le plan qualitatif au niveau international ;
- Elargir l'activité de recherche et en améliorer la qualité.

V.1.6 Extension de l'utilisation des nouvelles technologies

- Mise en place d'un Intranet ;
- Connexion des établissements à Internet ;
- Développement de l'enseignement de l'informatique.
- Utilisation des NTIC comme moyen d'amélioration des processus d'enseignement/apprentissage
- Utilisation des NTIC pour une gestion des établissements orientée vers la recherche de la qualité

V.2 PREVISIONS PAR SOUS-SECTEUR

A)- EDUCATION DE BASE

a) Développement de la Petite Enfance (DPE)

objectifs :

- faire passer le taux de pré-scolarisation de 3% en 1999 à 65% en 2010, et à 100% en 2015 ;
- promouvoir un nouveau modèle de prise en charge de la Petite Enfance), notamment dans les milieux ruraux ou pauvres.

A la fin du PDEF, les effectifs pris en charge passeront de 25 392 en 2000 à 124 804 en 2010 selon la progression suivantes :

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs	25 392	71 192	132 517	197 012	264 835	336 143	441 104	489 891	572 687	659 684	751 081

Stratégies

- Identification et valorisation de toutes les structures pouvant accueillir la petite enfance ;
- Expérimentation et généralisation d'un nouveau modèle moins onéreux et plus adapté à nos réalités socio-culturelles (curriculum, matériel didactique, personnels, suivi-encadrement, etc.) à partir d'un manuel de procédures ;
- Financement de la DPE dans une mesure par les collectivités locales, les ONG, les individus à titre privé, les communautés, les familles et la société civile
- Mise en place d'une commission multisectorielle de pilotage et de suivi des activités liées au DPE.

b) Ecole fondamentale de 10 ans

objectifs :

- A long terme : assurer une éducation de base de qualité pour tous à l'horizon 2017
- Priorité décennale : réaliser une scolarisation de qualité de 06 ans en 2010

Ecole fondamentale de base : D'un TBS de 68,3% en 99/2000, l'école fondamentale de base passera à 94,4% en 2007, avant l'atteinte de la scolarisation universelle en 2010.

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs	1 107	1 186	1 270	1 361	1457 784	1561 384	1 672	1 791	1 918	2 054	2 200
	712	434	750	058			347	196	490	832	862

Ecole fondamentale de supérieure : Le taux de transition CM2/6^{ème} passera de 25% en 1998 à 50% en 2010, et les effectif de l'école fondamentale supérieure de 174 404 en 1999 à 546 244 élèves en 2010.

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs	186 138	211 405	252 309	307 038	362 175	384 427	394 168	412 809	456 244	510 349	570 871

Stratégies

- › Une éducation de base en 03 étapes :

2000-2005 : admission au CI de tous les enfants âgés de 7-8 ans ;
2006-2008 : maintien des acquis et mise en place d'un système de promotion quasi automatique ;
A partir de 2010 : complétion des cycles des écoles fondamentales en vue d'une scolarisation de 10 ans.

- > chaque année, construction et équipement de 2000 salles de classes et recrutement de 2000 maîtres ;
- > promotion des CDF et notamment des CMG pour compléter les cycles des petites écoles rurales ;
- > Développement des écoles franco-arabes dans les réticentes au modèle d'école classique ;
- > implantation du nouveau curriculum d'éducation de base ;
- > du curriculum du cycle fondamental supérieur (accent mis sur le caractère pratique et pré professionnel des programmes) ;
- > mise en place des petits collèges de proximité ;
- > Gratuité des manuels, au moins dans le cycle fondamental de base ;
- > Introduction des langues nationales dans le formel, et recours aux Ecoles Communautaires de Base comme solution alternative provisoire de prendre en charge des enfants de 9-14 ans ;
- > Partenariat efficace entre le Ministère et les collectivités locales d'une part, entre le ministère et les autres pourvoyeurs d'éducation d'autre part ;
- > Contractualisation entre le ministère, les collectivités locales et d'autres opérateurs pour la construction et la maintenance des infrastructures.

c) Education des adultes

objectifs : maintenir le rythme de réduction du taux d'analphabétisme de 5% par an

Phase		Phase 1	Phase 2	Phase 3
Effectifs (15-49 ans)	Total	568 757	554 463	741 699
	Femmes	348 116	415 845	556 273

Stratégies

- Renforcement des centres d'alphabétisation des adultes ;
- Mise en place des ECB ;
- Consolidation du transfert de compétences aux collectivités locales en matière de gestion des programmes d'alphabétisation ;
- Renforcement de la participation des populations dans la réalisation des activités ;
- Consolidation de la politique du « faire-faire » ;
- Développement d'un programme global et unifié, intégrant alphabétisation et post-alphabétisation ;
- Mise en œuvre d'un manuel de procédures unique et commun à tous les acteurs et partenaires à partir de 2001.

B)- ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Son but reste de renforcement du niveau d'éducation des élèves, afin de rendre utiles et aptes à suivre des études supérieures ou une formation professionnelle de cadre moyen.

objectifs :

Elargir l'accès à l'enseignement secondaire à au moins 50% des sortants de l'école fondamentale supérieure en 2010 ;
Améliorer la qualité de l'offre d'enseignement secondaire.

Durant la décennie, le nombre d'élèves admis en seconde passera de 14 166 à 53 135 Cela portera, en l'an 10 du PDEF, l'effectif global à 90 541 élèves.

Enseignement secondaire général

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs	58 983	61 833	63 416	65 631	68 331	71 728	76 563	82 966	90 541	95 523	100 780

Enseignement secondaire technique

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs	4 425	5970	6349	7010	8309	10195	12732	15945	19418	23361	28 105

Stratégies

Priorité à l'amélioration de l'enseignement des sciences et des mathématiques dans les lycées;
Restructuration des lycées et diversification des filières, en spécialisant certains lycées en sciences, en technologie ou sur des branches professionnelles
Développement de curricula spécifiques et adaptés selon chaque filière à promouvoir
Participation des privés pour accroître l'offre d'enseignement secondaire

NB)- QUATRE MESURES COMMUNES AUX ECOLES FONDAMENTALES ET AUX LYCEES

a)- Les Technologies de l'Information et de la Communication :

Création de centres informatiques (accent mis en premier sur les collèges et lycées)
Utilisation des NTIC en tant qu'outils pédagogiques
Gestion rationnelle des écoles orientée vers la qualité

b)- La santé scolaire :

Définition des normes de santé et d'environnement dans les écoles
mise en place d'un paquet de services de déparasitage
infirmières scolaires gérées par des relais
réintroduction des consultations annuelles
recentrage des missions de l'IME sur l'éducation à la santé

c)- Le pilotage des apprentissages :

Temps minimum d'apprentissage de 900 heures/an dans l'Ecole Fond. de Base
système national d'évaluation des apprentissages et de restitution des résultats
renforcement des services d'orientation et de conseil

d)- Le personnel enseignant :

Politique : Réforme du mode de recrutement, de formation et de gestion des personnels des écoles fondamentales et des Lycées.

Recrutement des enseignants parmi les sortants des EFI ou de l'ENS comme volontaires ou vacataires (concours régional), puis maîtres ou professeurs contractuels après 04 ans de service

Recrutement des fonctionnaires parmi les maîtres ou professeurs contractuels

Adoption d'un plan de carrière des professeurs contractuels ;

Redéploiement dans les classes des enseignants détachés à des tâches administratives et réduction du taux de suppléance de 10,8% à 5% ;

Décentralisation de la gestion (IA et IDEN) ;

Articulation formation initiale et continuée ;

Mise en place d'un code de déontologie fixant les normes et standards d'un bon exercice de la fonction

C)- FORMATION PROFESSIONNELLE

(Un sous-secteur prioritaire, mais peu maîtrisé).

objectifs :

- Rationaliser la carte de la formation professionnelle, tout en corrigeant les disparités régionales afin d'absorber, dans les différentes filières mises en place, environ 25 % des sortants de l'école fondamentale en 2010 et 50 % en 2017 ;

- Restructurer et adapter le sous-secteur au marché du travail

- Essor des structures de formation professionnelle aussi bien dans le public que dans le privé, pour atteindre les effectifs suivants :

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs	10 411	19 765	22 407	25 790	30 490	36 357	44 137	54 246	66 931	84 459	106 576

Stratégies

Mise en place d'une structure d'enseignement technique et de formation professionnelle dans chaque région

Renforcement de l'autonomie juridique et financière des centres de formation professionnelle, avec statut de prestataires de services,

Gestion tripartite (Etat – Employeurs – Travailleurs), avec rôle de régulation-conseil pour l'Etat (qui fournira aussi des services de formation).

Partenariat avec les entreprises, notamment les PME homologuées à des tâches de formation et qui devront être appuyées par l'Etat.

Mise en place d'un cadre de référence pour la contractualisation de la formation professionnelle par alternance avec les PME

Création d'espaces ainsi que de mécanismes de renforcement de la liaison formation/emploi

Mise en place d'un fonds de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Implication des collectivités locales, du patronat, des syndicats ainsi que des partenaires au développement dans les efforts d'expansion de l'offre de formation.

D) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Un sous-secteur en cours de restructuration dans le cadre du PAES.

L'Etat aura à coordonner et à harmoniser la politique d'enseignement supérieur en créant les conditions pour :

- * une contractualisation des relations entre l'Etat et les Universités, les entreprises et la société civile
- * une mise en place des centres Régionaux Universitaires (CUR) afin de rapprocher les étudiants de leurs milieux ;
- * un appui au développement du secteur privé ;
- * des audits financiers et pédagogiques ;
- (programmes, cadre d'apprentissage, résultats, efficacité externe...) ;
- * un renforcement de l'autonomisation de l'Enseignement Supérieur.

FINANCEMENT DE LA PREMIERE PHASE DU PDEF(2000-2003)

Le financement du PDEF est assuré par l'Etat du Sénégal (Gouvernement et collectivités locales), les partenaires économiques et financiers (bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux), la société civile (Ongs, fondations, associations...), les ménages. Le coût global du PDEF pour la première phase (en dollars US) est de

ACCES	:	197 306 000
QUALITE	:	52 879 000
GESTION	:	13 690 000
TOTAL PHASE 1	:	263 875 000 dollars US soit environ 154 719 725 171CFA)

POBA DE L'ANNEE 2003 (en dollars US)

ACCES	:	131 489 000
QUALITE	:	23 613 000
GESTION	:	39 521 000
TOTAL	:	194 624 000(soit environ 111-095 398 970 FCFA)